

## **CONDITIONS GENERALES « CONTRAT ABONNEMENT SEEMPLY »**



### **Préambule :**

Les présentes conditions générales sont applicables à la seule offre « Abonnement SEEMPLY » proposée par la société EXANOV à ses clients.

La société EXANOV est une SARL au capital de 8000 euros, sise 121 rue Chanzy à Lille-Hellemmes (59260), inscrite au RCS de Lille 510 918 527 Tél 03 20 67 59 10. Elle exerce son activité dans le domaine du conseil et de la création de sites internet et le référencement de ses clients. Elle reconnaît en outre, avoir effectué pour son propre compte toutes les déclarations obligatoires auprès de la CNIL.

Les présentes conditions « Abonnement SEEMPLY » sont communes pour les offres « Site Vitrine » et « Site E-Commerce ». Elles comprennent les prestations suivantes définies sur le site [www.seemply.fr](http://www.seemply.fr) : mise à disposition d'outils de création simplifiés, référencement optimisé, paiement sécurisé (site e-commerce), assistance illimitée, nom de domaine, hébergement, outils marketing (e-commerce).

### **Article 1 : Objet**

**1.1** Les présentes conditions régissent la mise en forme et la mise en ligne d'un site web, sa maintenance et son hébergement par la société EXANOV pour le compte de son client abonné.

**1.2** Elles définissent les conditions dans lesquelles la société EXANOV met à la disposition de ses clients abonnés, ses prestations et services.

Les caractéristiques techniques de chaque prestation sont stipulées sur le bon de commande et font office de cahier des charges (exceptées les prestations sur mesure, faisant l'objet d'un cahier des charges prédéfini).

Les présentes conditions générales de vente ne peuvent en aucun cas être considérées comme liant les parties au contrat EXANOV, à quel que titre que ce soit sans que :

- Le client abonné ou son représentant légal dûment habilité ait accepté par sa signature électronique ou sur le bon de commande, les présentes conditions générales et particulières
- EXANOV ait définitivement accepté le bon de commande signé par le client abonné.

**1.3** Toute commande est formalisée par la production d'un bon de commande récapitulatif des caractéristiques de l'offre d'abonnement SEEMPLY, par courrier, fax ou e-mail.

Le bon de commande devra être imprimé, rempli et recevoir la signature du client, et être retourné sans délai par courrier à la société EXANOV, accompagné de l'acompte ou règlement prévu. L'offre reçoit alors acceptation définitive du bon de commande par EXANOV. Les commandes ne sont, dès lors, plus susceptibles de modification ou même d'annulation après acceptation par EXANOV du bon de commande signé par le client .

**1.4** Le bon de commande (en ligne ou non) et les conditions générales font partie intégrante du contrat. Toute commande d'un ou de plusieurs services d'EXANOV (en ligne ou non) dans le cadre de l'offre Abonnement SEEMPLY, implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente, de prestation et d'utilisation du service EXANOV suivantes :

### **Article 2 : Conception et réalisation du site**

**2.1** Dans le cadre de l'offre d'abonnement SEEMPLY, la société EXANOV met à disposition du client abonné un catalogue prédéfini d'éléments appelés « Habillages graphiques » composé de modèles de chartes graphiques, logos, images, icônes etc....

**2.2** Il est convenu entre les parties que le cahier des charges du site est celui indiqué sur le bon de commande .

**2.3** Le site créé sera constitué des seuls éléments mis à disposition du Client abonné par la société EXANOV à l'exception de la charte graphique pouvant être éventuellement conçue sur mesure. Le client reste toutefois responsable des éléments (contenus, textes, photos, logos...) amenés par lui-même.

**2.4** EXANOV pourra avoir librement recours à la sous-traitance pour partie ou totalité des prestations objet des présentes sans que le Client abonné ne puisse s'y opposer, ce recours à la sous-traitance se faisant sous la seule responsabilité de la société EXANOV.

### **Article 3 : Calendrier des travaux**

**3.1** EXANOV s'engage à mettre à disposition du client abonné les éléments lui permettant de créer son site et à mettre en ligne celui-ci dans les délais indiqués sur le bon de commande à compter de sa signature et de la réception des éléments fournis par le client et du paiement de l'acompte prévu aux conditions financières définies par le contrat (bon de commande).

**3.2** Le Client abonné s'engage à donner les éléments nécessaires à la réalisation du site, à la signature du bon de commande étant précisé que tout retard de sa part restera de sa propre responsabilité et ne remettra pas en cause la poursuite de l'abonnement et des prestations d'EXANOV qui resteront dues.

**3.4** De la même manière, si le client abonné décide de ne plus finaliser son site ou ne plus continuer son abonnement pour une raison indépendante de la volonté d'EXANOV, il devra également s'acquitter du solde restant dû, le contrat d'abonnement étant, dans ce cas, résilié à l'échéance prévue sur le bon de commande.

### **Article 4 : Contenu du site et propriété du contenu**

**4.1** Le Client abonné s'engage et garantit à EXANOV qu'il détient l'ensemble des droits relatifs au contenu des pages amené par lui-même et assume donc l'entière responsabilité et ses éventuelles conséquences financières en cas de réclamation amiable ou judiciaire de tout tiers s'estimant lésé.

Le Client abonné déclare notamment qu'il est propriétaire des informations se trouvant sur son site (logos, contenu textuel des pages, fichiers, images, sons...) ,des bases de données, de son fichier clients, à l'exception des codes sources qui ne peuvent être utilisés, sauf accord d'EXANOV, en dehors des services et prestations proposés par EXANOV.

A ce propos, la société EXANOV reste propriétaire des chartes graphiques, logos, images, sons et codes sources mis à la disposition du client abonné (éléments appelés « Habillages graphiques » du catalogue). Celui-ci reconnaît expressément que le catalogue peut être proposé à d'autres clients sans pouvoir en revendiquer la moindre propriété exclusive sur un élément de son contenu, hors mis les éléments apportés par lui-même.

**4.2** Le Client abonné est également informé de la mise en place sur le disque dur de son ordinateur, d'un ou de plusieurs cookies, afin de permettre à EXANOV de l'identifier lorsqu'il se connecte, de faciliter la gestion de son compte, ainsi qu'à des fins statistiques (pages consultées, dates et heures de consultations). En cas

d'opposition de sa part à l'installation de ces cookies, le Client abonné est informé qu'aucun service et qu'aucune gestion de son compte ni étude statistique ne pourront être exécutées par EXANOV.

#### **Article 5 : Maintenance du site**

La maintenance du site est effectuée par EXANOV qui en assume la responsabilité, dans le cadre de l'abonnement souscrit.

Dans le cadre de l'offre SEEMPLY, cette maintenance est uniquement corrective : EXANOV s'engage dès lors à assurer les corrections à apporter au site concernant les éventuelles anomalies de fonctionnement du site et notamment : conformité des liens hypertextes par rapport au cahier des charges, navigation sur le site, textes, fonctionnement des menus déroulants et des moteurs de recherche internes.

La durée de la maintenance correspond à la durée de l'abonnement souscrit, ainsi que son renouvellement éventuel.

#### **Article 6 : Obligations d'EXANOV**

**6.1** La société EXANOV est tenue à une obligation de moyen dans la mise en œuvre et l'exécution de ses prestations (respect du cahier des charges défini par le bon de commande) et notamment concernant les points suivants :

- Mettre en format (HTML, PHP ....) les éléments nécessaires au bon fonctionnement du site
- Harmoniser l'apparence du site de manière à ce qu'il ait une présentation sans dysfonctionnement
- Effectuer des tests avant la mise en ligne du site
- Procéder à l'enregistrement du ou des noms de domaines du client sous réserve des disponibilités, pour les clients souscrivant à une offre d'hébergement par l'intermédiaire de EXANOV

EXANOV ne saurait être tenue à une obligation de résultat à l'égard de ses clients abonnés.

**6.2** De même, la société EXANOV ne saurait être tenue responsable d'une quelconque dégradation du site établi pour le compte du client, ayant un impact direct ou indirect sur les résultats du site ou de l'image de la société cliente, étant donné le caractère incontrôlable d'internet.

**6.3** Par ailleurs, il est expressément spécifié que le client reconnaît qu'Internet est un domaine en constante évolution. La société EXANOV veille à ce que les prestations développées soient utilisables sur les navigateurs les plus utilisés notamment en contrôlant la compatibilité avec Internet Explorer (version 8 et +), ou Mozilla Firefox (version 3.6 et +).

EXANOV dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du site du client sur un navigateur non couramment utilisé.

**6.4** La société EXANOV veillera au respect des droits en matière de droit de la personnalité, droit d'auteur, droit des marques et brevets, dans le cadre de l'exécution de ses prestations (charte graphique, photographies, textes, logos, utilisation de logiciels)

En aucun cas, la responsabilité de la société EXANOV ne pourra être recherchée en cas de :

- Faute, négligence, omission ou défaillance du client, non respect des conseils donnés
- Faute, négligence, omission d'un tiers sur lequel EXANOV n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance
- Force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté d'EXANOV
- Problème rencontré sur le site tel que : paiement frauduleux, carte bancaire volée, non paiement de l'internaute, perte d'un colis envoyé etc...EXANOV est l'interlocuteur technique et ne peut être tenu responsable des problèmes imputables à l'attitude de l'internaute, le client faisant de son affaire personnelle pour régler ces différends. De la même manière, EXANOV n'est en aucun cas responsable de la non réussite commerciale du site mis en place et de ses

conséquences financières pour le client, ce dernier se refusant de subordonner toute condition de paiement ultérieur à ladite réussite commerciale de son activité.

**6.5** Par ailleurs, EXANOV ne pourra être tenu responsable envers le client des conséquences de l'introduction d'un virus informatique dans le serveur Web ou dans le site ayant un effet sur son bon fonctionnement ou dans le réseau interne d'EXANOV, de la migration du site dans un environnement matériel ou logiciel différent, des modifications apportées aux composants logiciels par EXANOV ou par une personne autre que EXANOV, d'une baisse du chiffre d'affaires consécutive au fonctionnement, ou à l'utilisation ou l'absence d'utilisation, du site ou des informations s'y trouvant ou devant s'y trouver, d'intrusion illégale ou non autorisée de tout tiers dans le serveur web ou dans le site, d'un encombrement temporaire de la bande passante, d'une interruption du service de connexion à internet pour une cause hors de contrôle d'EXANOV.

**6.6** La société EXANOV n'est pas responsable en cas de force majeure et notamment en cas de défaillance du réseau public de distribution d'électricité, grèves, guerres, tempêtes, tremblements de terre, acte de terrorisme, défaillance du réseau public des télécommunications, pertes de connectivité internet dues aux opérateurs publics ou privés, et de ses effets.

#### **Article 7 : Obligations du Client abonné**

**7.1** Le Client abonné dispose d'un identifiant et d'un mot de passe qui lui sont confidentiels : il s'engage à être le seul à les utiliser sous son entière responsabilité. En cas de perte ou d'utilisation frauduleuse, le Client abonné doit dès que possible en informer la société EXANOV qui en fera l'annulation immédiate. EXANOV dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe mis à la disposition du client abonné.

**7.2** Le Client abonné doit également s'assurer d'être en possession d'un équipement informatique utilisant les standards courants de système d'exploitation et d'un navigateur internet, lui permettant d'administrer son site, sans qu'il puisse rechercher la responsabilité d'EXANOV à cet égard. Il doit également s'assurer d'avoir une connexion internet privée et d'une adresse de courrier électronique valide.

**7.3** Le Client abonné doit s'assurer et s'engager à respecter la législation applicable que ce soit en France et dans son pays d'origine s'il exerce à l'étranger, en matière de diffusion de données, d'informations, de fichiers concourant directement ou indirectement à la mise en ligne de son site internet ainsi que pour l'utilisation des services, notamment le courrier électronique. Le Client abonné s'engage, en conséquence, à respecter les dispositions de l'article 8 des présentes conditions. Il déclare être titulaire d'un droit de propriété et d'un droit d'utilisation ou de licence des marques, brevets, logiciels utilisés ou cités sur le site.

**7.4** Pour les sites E-commerce, le Client abonné déclare avoir connaissance des lois et réglementations en vigueur concernant la vente à distance (Loi LCEN du 21 juin 2004). Il assume seul la responsabilité de l'élaboration de ses propres conditions générales de vente, de l'exécution de la livraison des produits ou marchandises vendues et des suites à donner dans le cas où son client exercerait son droit de rétractation pour échange et remboursement prévu par le Code de la Consommation. Le Client abonné s'engage expressément à ne pas proposer sur son site des marchandises illicites ou interdites par la loi, à respecter la propriété intellectuelle des autres sites et plus généralement des œuvres de l'esprit, littéraires et artistiques et autres ainsi que des droits d'auteurs et les propriétaires des marques. Il s'engage, en outre, à respecter les droits de la personnalité et le respect de la personne humaine.

**7.5** Le Client Abonné s'engage également à respecter les conditions générales de Paypal lorsque cette méthode de paiement est retenue, à lire attentivement les contrats, réglementations et conditions de vente afférents à chaque produit, à vérifier que la commercialisation des produits mis en vente n'est pas limitée ou

prohibée par les lois et règlements en vigueur dans les pays où s'exécute sa prestation. Il assume seul la responsabilité pleine et entière de son service, de son contenu, des commandes, des paiements des ses clients et fournisseurs.

Il s'engage de la même manière dans le cadre de mise en place optionnelle d'un module de paiement sécurisé auprès de la banque de son choix (type SSL – « Secure Sockets Layer »)

**7.6** En outre, le non respect des obligations du présent article par le client, susceptible d'entraîner une détérioration morale de l'image de marque d'EXANOV ou physique concernant les moyens matériels mis à disposition, entraînera l'application de la clause pénale définie dans les présentes conditions.

**7.7** D'une manière générale, Le client s'oblige à :

- effectuer toutes les déclarations obligatoires auprès du procureur de la République et de la CNIL
- s'assurer de la disponibilité du nom de domaine choisi pour son site et de sa validité (vérifier s'il ne s'agit pas d'un terme protégé) et de la validité du nom de la marque de son entreprise auprès de l'INPI ([www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)), la société EXANOV n'ayant pas d'obligation contractuelle sur ce point.
- fournir à EXANOV l'ensemble des documents et données nécessaires à la réalisation du cahier des charges, en respectant le calendrier arrêté entre les parties.
- payer le prix convenu au présent contrat à la signature du bon de commande, puis annuellement à terme échu l'abonnement suivant les conditions financières définies
- informer immédiatement EXANOV en cas de panne ou de dysfonctionnement du site internet
- respecter la charte du fournisseur d'hébergement et la netiquette
- diffuser sur son site les informations prévues par l'article 43-8 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2000
- ne pas copier, reproduire, imiter, céder, transférer les droits sur les logiciels éventuellement mis à disposition par EXANOV
- être responsable des informations diffusées sur son site web (notamment dans le cadre des données fournies à EXANOV pour son activité de remplissage)

**7.8** Le client abonné garantit EXANOV de tout recours de tiers portant sur le contenu du service ou les prestations du client et ce, sous quelque législation que ce soit

#### **Article 8 : Obligation de moralité, respect des lois des règlements et des droits des tiers**

**8.1 :** Si le Client abonné présente sur son site des éléments immoraux, en apparente violation des lois, règlements ou des droits des tiers, EXANOV a la possibilité d'interrompre immédiatement sa prestation. Dans les cas graves (pédophilie, trafic ou vente de produits ou substances illégales ou de marchandises interdites ou hors commerce...), EXANOV devra, sans délai, pour le site concerné, avertir les services de police et cela sans qu'aucune demande d'indemnité ou de dommages et intérêts ne puisse lui être réclamée sous quelque forme que ce soit.

Dans les cas de violation susvisés, les sommes dues au titre du présent contrat restant dues seront alors immédiatement exigibles.

**8.2 :** En cas de litige sur l'appréciation des faits ayant donné lieu à l'arrêt de l'exécution du présent contrat ou bien en cas de mise en conformité par le Client abonné, les parties conviennent de s'adresser au juge des référés afin que soit éventuellement ordonnée la reprise de l'exécution des présentes après contrôle par l'autorité judiciaire.

**8.3 :** Même en cas de mise en conformité du Client abonné, EXANOV pourra refuser de poursuivre ses relations contractuelles

avec ce dernier sans qu'aucune demande de dommages et intérêts ne puisse être réclamée par le Client abonné, et sans qu'il puisse y être contraint. Les parties rappellent à cet égard qu'elles établissent les présentes sur la base de rapports de confiance mutuels. En cas de violation de la moralité, des lois ou des droits des tiers, la rupture de confiance justifie un arrêt immédiat et définitif des relations contractuelles existantes entre les parties lesquelles ne pourront être renouées qu'avec l'accord express des deux parties et sur des bases contractuelles nouvelles.

#### **Article 9 : Conditions Financières – modalités de paiement**

**9.1** L'offre SEEMPLY est constituée d'un ensemble de prestations réalisées dans le cadre d'un contrat d'abonnement. Elle fait l'objet d'un devis préalable, émis par EXANOV, qui est valable pour une durée d'un mois à compter de sa date de réalisation.

La souscription de l'abonnement est effective dès la signature du bon de commande ou dès règlement en ligne sur le site internet [seemply.fr](http://seemply.fr). Le contrat est valable pour toute la durée souscrite par le biais du bon de commande.

Le montant de l'abonnement est établi en Hors Taxes, avec indication du taux de TVA applicable et du montant TTC. Il est porté sur le bon de commande et vaut acceptation définitive par le Client abonné dès la signature du contrat ou dès le règlement en ligne. La seule monnaie acceptée est l'euro.

L'offre prend effet à la date de signature du bon de commande ou à la date de règlement dans le cadre d'un paiement en ligne. L'offre prend effet pour une période définie par le bon de commande (mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel) sauf résiliation effectuées dans les conditions fixées à l'article 17

**9.2** Les renseignements présents sur le site internet SEEMPLY (catalogues, tarifs, notes techniques etc...), ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent, à tout moment, sans préavis, être modifiés par EXANOV. Cette dernière se réserve notamment le droit de faire évoluer ou remplacer ponctuellement ses produits et prestations (tarifs, cahier des charges etc...) dans le but de s'adapter aux évolutions constantes du marché de l'internet. A ce titre, le client bénéficiaire d'un contrat d'abonnement, conservera sa prestation jusqu'à l'échéance du terme et se verra informé de l'évolution ou du remplacement de sa prestation. Pour ce faire, il disposera d'un délai de deux semaines, après avoir été informé, pour décider de reconduire ou non la prestation. A défaut de réponse du client, la reconduction sera acquise. En cas de refus, le contrat d'abonnement prendra fin, à l'issue de la période de réflexion du Client abonné, sans majoration tarifaire.

**9.3 :** Le règlement des prestations et services sera effectué conformément aux moyens de paiement défini par le bon de commande : prélèvement, virement, carte bancaire ou chèque à l'ordre d'EXANOV.

Le client abonné peut, s'il le souhaite, et quelque soit le mode de règlement choisi, bénéficier d'un fractionnement de son paiement (mensuel, trimestriel, semestriel). Dans ce cas, le règlement de l'échéance, et d'éventuelles prestations supplémentaires, sera effectué au plus tard le 15 du mois suivant celle-ci. Le fractionnement est une facilité de paiement proposée par EXANOV sans automaticité, et son surcoût est stipulé sur le bon de commande. Cette prestation est effectuée sous réserve de validation du dossier du client abonné et que celui-ci ait rempli l'autorisation de prélèvement (si ce mode est choisi), étant précisé que tout incident de paiement donne lieu à l'exigibilité immédiate des sommes restant dues réserve de l'application des articles 10 et 15 des présentes conditions.

**9.4** le règlement s'effectue à la signature du bon de commande EXANOV par les moyens prévus à l'article 9.3. La facturation sera effectuée à la date de signature du bon de commande (ou du règlement en ligne) pour une durée indiquée sur le bon de commande. Il est, en outre, précisé que les facturations intermédiaires n'entraînent pas novation du contrat initial,

principalement concernant le délai de résiliation de l'abonnement par le client, devant être respecté avant l'émission de la facture, et de fractionnement de paiement (art 9.3)

En cas de règlement par chèque, notamment d'une échéance de renouvellement, il appartient au Client abonné de faire parvenir celui-ci à EXANOV avant le terme échu.

**9.5 :** Toute modification du cahier des charges intervenant après le début d'exécution, fera l'objet d'une facturation distincte.

#### **Article 10 : Incident de paiement et pénalités de retard**

**10.1 :** Le Client abonné s'oblige à payer les factures et échéances aux termes convenus suivant le bon de commande.

**10.2 :** En cas de non-renouvellement avant la date d'échéance de l'abonnement souscrit par le client, le contrat d'abonnement prend fin et entraînera alors la suspension des services par EXANOV sans que le Client abonné ne puisse réclamer une quelconque indemnité à EXANOV du fait de cette interruption de services. Le client disposera alors d'un délai de deux semaines après interruption pour effectuer le règlement de renouvellement. Passé ce délai, EXANOV se réserve le droit de supprimer définitivement les données issues du site internet du client.

**10.3 :** En cas de non-renouvellement d'un abonnement Seemply, les frais liés au transfert du nom de domaine de Seemply vers un autre prestataire sont intégralement à la charge du client.

**10.4 :** En cas d'incident de paiement constaté (facture non réglée, prélèvement rejeté), outre l'indemnité de clause pénale définie par les présentes conditions générales, conformément aux dispositions de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et de l'article L441-6 du Code de Commerce, il sera appliqué une pénalité de retard équivalente à 3 (trois) fois le montant du taux d'intérêt légal publié à la date de facturation. Cette pénalité sera appliquée, sans mise en demeure préalable, à l'issue d'un délai de 30 jours suivant la date d'émission de la facture ou de la date de prélèvement rejeté.

Il est rappelé, à ce propos, que le client débiteur ne réglant pas l'indemnité au terme du délai de 30 jours, s'expose à une amende pénale de 75 000 euros pour une société.

**10.5 :** Par ailleurs, le non paiement d'une échéance à son terme entraînera l'exigibilité totale de la somme restant due, le Client abonné perdant par là-même, le bénéfice de son paiement échelonné. La non régularisation de l'incident de paiement entraînera également la suspension des services par EXANOV sans que le Client abonné ne puisse réclamer une quelconque indemnité à EXANOV du fait de cette interruption de services.

**10.6 :** En cas de règlement rejeté, quelque soit le moyen utilisé, les frais bancaires afférents au rejet seront intégralement refacturés au client et majorés des frais administratifs forfaitairement fixés à 50 euros HT par opération rejetée.

#### **Article 11 : Droits d'auteur**

**11.1 :** Les textes ou documents transmis pour l'élaboration du site et sa mise à jour sont la propriété exclusive de leurs auteurs et ne peuvent être réutilisés même à titre non public et non commercial qu'avec l'accord écrit de l'auteur concerné.

**11.2 :** L'ensemble des textes, graphismes, icônes, photographies, plans, logos, vidéos, sons, marques, codes sources (...) et plus généralement l'ensemble des éléments composant le site SEEMPLY et mis à disposition du client au titre des prestations fournies, ne peuvent, conformément à l'article 1122-4 du code de la Propriété Intellectuelle, faire l'objet d'une quelconque représentation, reproduction ou adaptation, intégrale ou partielle, sur quelque

support que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable de la société EXANOV.

**11.3 :** Le Client abonné déclare avoir conclu des contrats ou accords avec les éventuels auteurs intervenant en tant que tiers dans la réalisation du site afin de lui céder l'intégralité des droits d'exploitation des œuvres concernées, étant précisées que pour le recours aux iconographies, photographies, dessins ou musique sollicités et souhaités par le client en sus de ceux proposés par EXANOV dans son catalogue, les droits seront entièrement à la charge du client.

**11.4 :** En tout état de cause, le client déclare avoir été parfaitement informé de ses obligations en la matière et décharge EXANOV de toute responsabilité à l'égard des tiers.

#### **Article 12 : Licences et logiciels**

**12.1 :** EXANOV a mis au point un ensemble de programmes informatiques (ci-dénommés logiciel) qu'elle concède à ses Clients abonnés dans le cadre d'une licence non exclusive d'utilisation lui permettant d'accéder aux services EXANOV dans le cadre de l'offre SEEMPLY.

**12.2 :** Les prestations effectuées par EXANOV ne constituent pas une vente du logiciel SEEMPLY. Il n'y a aucun transfert de droits de propriétés intellectuelle et/ou industrielle relatifs au logiciel SEEMPLY et à sa mise en application dans le cadre de la conception des prestations réalisées.

**12.3 :** L'ensemble des éléments relatifs à la mise en œuvre du logiciel SEEMPLY est et demeurera la propriété exclusive de EXANOV qui se réserve le droit de les utiliser pour l'usage de son choix, EXANOV se réservant le droit de modifier le logiciel, d'en changer les versions, de modifier les fonctionnalités, spécifications, possibilités et toutes autres caractéristiques du logiciel.

**12.4 :** Le Client abonné n'est pas autorisé à louer, donner en crédit-bail, accorder une sous-licence ou prêter les services EXANOV. Les droits d'utilisation des services EXANOV ne peuvent en aucun cas être cédés à des tiers que ce soit à titre gratuit ou onéreux et ne peuvent être revendus et/ou sous-loués. Le client pourrait toutefois transférer ses droits y afférents à une autre personne physique ou morale dans le cadre d'une cession du contrat préalablement agréée par EXANOV.

**12.5 :** Le Client abonné s'interdit de désassembler, de décompiler ou de décrypter les développements SEEMPLY mis à sa disposition ou remises spécifiquement par EXANOV, d'utiliser une méthode mécanique, électronique ou autre permettant de décompiler ou désassembler les développements relatifs aux services EXANOV que ce soit tout ou partie, de pratiquer l'ingénierie inverse, de reconstituer la logique de ces éléments et de rendre, de toute autre manière, ces éléments compréhensibles par l'homme.

#### **Article 13 : Archivage des données**

A la mise en ligne du site nouvellement créé, modifié ou optimisé, EXANOV transférera tous les éléments nécessaires sur le serveur. A compter de ce transfert, le Client abonné sera seul responsable de la sauvegarde et de la conservation de ses données (et de ses bases de données si existantes).

Le Client abonné possédant une interface de mise à jour, est seul responsable de la gestion du contenu de son site, de même pour ses sauvegardes.

Une fois la prestation effectuée, EXANOV pourra détruire les archives en sa possession, le Client abonné déchargeant EXANOV de toute responsabilité de ce chef.

#### **Article 14 : Signature du site et référence commerciale du client par EXANOV**

**14.1 :** Les coordonnées de la société EXANOV figureront en « signature sur le site » et en tant que créateur de l'offre SEEMPLY mais pourront être retirées à tout moment à la demande d'EXANOV. Le Client abonné qui souhaite faire modifier le site par un tiers devra en informer EXANOV afin que celle-ci puisse décider s'il souhaite ou non laisser ses coordonnées sur le site modifié.

**14.2 :** Le Client abonné reconnaît qu'EXANOV est pleinement autorisé à citer son nom et à présenter son site comme référence commerciale sur le propre site ou documents commerciaux édités par EXANOV, sans donner lieu à quelque indemnité de quelque nature que ce soit.

#### **Article 15 : Clause pénale**

L'inobservation ou l'inexécution d'une clause ou d'une obligation des présentes conditions générales de la part du Client abonné, entraînera, en sus des pénalités de retard prévues à l'article 10 et d'éventuels dommages et intérêts à définir au profit d'EXANOV, l'application d'une clause pénale forfaitaire fixée à 5000 euros au titre du préjudice subi par EXANOV. Le Client abonné accepte le principe de l'application de cette clause.

#### **Article 16 : Modification du site par un tiers ou par le Client abonné**

Le client abonné reste libre d'exploiter son site comme il l'entend sous réserve des obligations ci-dessus définies, ou de le faire modifier soit par EXANOV soit par un tiers ou par lui-même. Il a expressément été convenu qu'en cas de modification par un tiers ou par le client, EXANOV devra donner son accord pour que ses coordonnées demeurent sur le site, et ne sera plus responsable de son bon fonctionnement.

#### **Article 17 : Résiliation**

La résiliation de l'abonnement peut être de droit ou conventionnelle.

Elle est de droit en cas de non respect des clauses du contrat liant les parties ou des présentes conditions particulières (notamment le défaut de paiement de dommages et intérêts). Dans le cas d'une inexécution fautive d'une des clauses des présentes, il sera fait application de la clause pénale prévue à l'article 15 susvisé.

Elle est conventionnelle, par chacune des parties, par lettre recommandée avec accusé réception, sous réserve d'un délai de préavis de 3 mois avant l'échéance annuelle de l'abonnement.

#### **Article 18 : Clause de divisibilité contractuelle**

Compte tenu des évolutions techniques permanentes d'internet et des législations en vigueur dans les différents pays, si l'une des clauses des présentes conditions générales et des conventions établies entre les parties devenait contraire à une loi d'ordre public nationale ou internationale, seule la clause en question serait annulée, le contrat demeurant valable pour le surplus.

#### **Article 19 : Clause de non exclusivité**

Il est expressément convenu qu'en aucun cas, la société EXANOV ne concèdera et permettra l'exclusivité de ses services à un client pour une branche d'activité donnée. Le client abonné accepte, par conséquent, qu'EXANOV puisse effectuer des prestations et services pour un autre client dans la même branche d'activité et/ou pour un lieu géographique donné.

#### **Article 20 : Assurances**

La société EXANOV a souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie GAN ASSURANCES sous le n° 091.443.532 en date du 22/04/2009 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

De son côté, le client abonné s'engage à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables au titre de l'exécution du contrat le liant à EXANOV.

#### **Article 21 : Clause de Modification des conditions générales**

EXANOV est autorisée à modifier le contenu des présentes conditions générales de vente, sous réserve de notifier au Client abonné l'existence de cette modification et la date de sa prise d'effet, en l'invitant à prendre connaissance du nouveau texte des conditions générales de vente, disponible en ligne. L'accord du Client abonné sera réputé acquis à défaut d'opposition écrite dans les vingt-huit (28) jours suivant cette notification, ce qui entraînera l'entrée en vigueur immédiate et automatique des conditions générales de vente modifiées, à l'expiration de ce délai, ou à compter de la date d'entrée en vigueur indiquée par EXANOV dans le cadre de la notification susvisée.

#### **Article 22 : Clause de médiation et attributive de juridiction**

Les présentes conditions générales de vente et de prestation SEEMPLY sont régies par le droit français. Les contestations concernant l'application des présentes sont soumises en priorité à l'intervention d'un médiateur que les parties conviennent de désigner d'un commun accord, suivant les modalités prévues par le règlement du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP, 39 Avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS Tél 01 44 95 11 40) auquel elles déclarent adhérer. A défaut d'accord compromissoire par le biais de la médiation, les contestations seront soumises au tribunal de commerce compétent à savoir le Tribunal de Lille.

#### **Article 23 : Information relative à l'éditeur d'un service de communication au public**

Standard ouvert : Conformément à l'article 4 de la loi du 21 juin 2004 n°2004-575, le Client abonné est informé que toute personne éditant un service de communication au public en ligne doit mettre à la disposition du public un certain nombre d'informations dans un standard ouvert comme tout protocole de communication, d'interconnexion ou d'échange et tout format de données interoperable et dont les spécifications techniques sont publiques et sans restriction d'accès ni de mise en œuvre. Informations légales : Conformément à l'article 6.III.1 de la loi du 21 juin 2004 n°2004-575, le Client abonné est informé que doivent figurer en permanence sur le site, pour les personnes physiques, les noms et prénoms de la personne qui édite le site Internet, ainsi que son domicile et numéro de téléphone, et s'il est assujéti aux formalités d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou au répertoire des métiers, son numéro d'inscription. S'agissant d'une personne morale, elle doit mettre à la disposition du public sa dénomination ou raison sociale, son siège social, son numéro de téléphone, et si elle est assujéti aux formalités d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou au répertoire des métiers, son numéro d'inscription. Dans les deux cas, qu'il s'agisse d'une personne physique ou d'une personne morale, doit être désigné par ailleurs un directeur ou co-directeur de la publication. Si le site est édité par une personne physique, c'est elle qui sera directeur de la publication, sauf délégation. Si le site est édité par une personne morale, le directeur sera le responsable légal de l'entreprise, de l'association, ou de la collectivité territoriale au

titre de la loi n°82-652 du 29 juillet 1982. Le nom, la dénomination ou la raison sociale et l'adresse et le numéro de téléphone du prestataire d'hébergement et de l'éditeur dudit service doivent également être mis à la disposition du public.

#### Glossaire des mots couramment utilisés dans les contrats :

- **L'Internet**, ou réseau internet, est un réseau mondial associant des ressources de télécommunication et des ordinateurs serveurs et clients, destiné à l'échange de messages électroniques, d'informations multimédias et de fichiers. Il fonctionne en utilisant un protocole commun qui permet l'acheminement de proche en proche de messages découpés en paquets indépendants.
- **L'intranet** est un réseau de télécommunication et de téléinformatique destiné à l'usage exclusif d'un organisme et utilisant les mêmes protocoles et techniques que l'internet.
- **Le Web**, ou *world wide web* (ou encore *toile d'araignée mondiale*), est un système dans l'Internet, réparti géographiquement et structurellement, de publication et de consultation de documents faisant appel aux techniques de l'hypertexte.
- **L'hypertexte** est un système de renvois permettant de passer directement d'une partie d'un document numérique à une autre, ou d'un document à d'autres documents, choisis comme pertinents par l'auteur, par un clic sur un lien (élément de texte ou image) dénommé lien hypertexte.
- **Le FTP** (File Transfer Protocol) est un protocole logique de transmission des données sur Internet conçu pour le téléchargement de fichier entre machines distantes.
- **Le HTML** (HyperText Mark-up Language) est un langage informatique normalisé (norme ISO 8879) utilisé pour générer des documents compatibles avec le WWW. Il permet une présentation sophistiquée des écrans, l'insertion d'images et surtout la présence de liens hypertextes. Le code source ainsi généré est interprété par le navigateur au moment du téléchargement.
- **Le HTTP** (HyperText Transfer Protocol) est le protocole de communication client-serveur utilisé pour les échanges de données sur le web.
- **L'IP (Internet Protocol)** est le protocole de routage du réseau internet, permettant l'acheminement des paquets de données (datagrammes) d'un ordinateur connecté à un autre.
- **Le TCP/IP** ou *Transmission Control Protocol* désigne la série d'instructions définissant la manière dont les paquets de données (datagrammes) sont acheminés sur le réseau internet. Le TCP (/IP) désigne également le langage qui permet aux ordinateurs connectés au réseau internet de communiquer, incluant les fonctionnalités permettant d'acheminer les paquets de données dans un ordre donné.
- **L'ordinateur client** est une station de travail client qui consulte des données ou demande des services situés sur le serveur, par exemple via le réseau internet.
- **L'identifiant** est le code ou mot de passe permettant de s'identifier et de se connecter aux services
- **L'adresse IP** est l'adresse numérique unique permettant d'identifier chaque ordinateur connecté à un réseau et notamment au réseau internet (fixe pour les serveurs et généralement dynamique, c'est à dire attribuée par les fournisseurs d'accès, à chaque connexion, pour les ordinateurs clients qui souhaite se connecter au réseau). Les adresses IP des ordinateurs permettent leur identification dans le réseau et le bon acheminement des paquets de données échangées via le réseau.
- **Les navigateurs ou logiciels de navigation** sont, dans un environnement de type internet, des logiciels qui permettent à l'utilisateur de rechercher et de consulter des documents, et d'exploiter les liens hypertextuels qu'ils comportent.
- **La page web** est constituée par un ensemble cohérent, spécialement formaté pour le web, de fichiers numériques, de différents formats, composant des textes, des images fixes et animées susceptibles d'être affichés sur le moniteur d'un ordinateur connecté au réseau internet au moyen d'un logiciel de navigation et d'un ordinateur multimedia et contenant des liens hypertextes vers d'autres pages web.
- **L'habillage graphique** de la charte graphique du site internet est le squelette du site sans son contenu
- **Le contenu** est l'ensemble des informations collectées et saisies par le client destinées à figurer sur le site internet et à être hébergées
- **Le site (web ou internet)** est un ensemble de documents et d'applications placés sous une même autorité et accessibles par la toile à partir d'une même adresse universelle. Un site de la toile peut être inclus dans un site plus important.
- **Le fournisseur d'accès** est un organisme offrant à des clients d'accéder à l'internet, ou, plus généralement, à tout réseau de communication. Il s'agit donc d'un prestataire technique qui met un serveur, connecté en permanence au réseau internet, à la disposition de ses abonnés, pour leur permettre de circuler dans le réseau, d'accéder aux sites, d'échanger des messages électroniques, de participer à des groupes de discussion et de télécharger des fichiers et, plus généralement, d'échanger des données avec d'autres ordinateurs connectés sur le réseau internet.
- **Le routage** est la détermination du chemin emprunté dans un réseau et notamment dans le réseau internet par une communication ou un paquet de données (datagrammes).
- **Le serveur (de fichiers)** est l'ordinateur qui met à la disposition des utilisateurs d'un réseau, et notamment du réseau internet, des fichiers susceptibles d'être affichés, écoutés ou téléchargés, et notamment des ensembles de fichiers composant des pages web.
- **Le nom de domaine** est le nom, correspondant à l'adresse IP du serveur, désignant un site internet au sein du web. Il est la partie caractéristique de l'URL de la page d'accueil du site internet, à la suite du préfixe désignant le protocole (HTTP) et le réseau (www.).
- **Le serveur de noms de domaines** est l'ordinateur qui, après consultation d'une base de données, fait correspondre les noms de domaine aux adresses numériques.
- **L'URL** ou *Uniform Resource Locator* est la dénomination unique à caractère universel qui permet de localiser une ressource ou un document sur l'internet, et qui indique la méthode pour y accéder, le nom du serveur et le chemin à l'intérieur du serveur. C'est l'adresse internet exploitée par les logiciels de navigation. C'est l'adressage standard sur les réseaux et notamment sur le réseau internet de tous les documents, sur l'ensemble des ordinateurs connectés. La structure de base d'une URL est la suivante : protocole://serveur/répertoire/document.extension.
- **L'hébergement** d'un site internet consiste en la mise à disposition, au profit du propriétaire d'un site internet, d'un serveur de fichiers ou d'un espace donné sur un serveur de fichiers, pour y stocker les fichiers de divers formats composant les pages web du site, limité à un certain volume, mesuré en mégaoctets.
- **E-mail** ou *Electronic mail* ou courrier électronique ou message électronique ou courriel : désigne dans le présent contrat le document informatisé qu'un utilisateur saisit, envoie ou

consulte en différé par l'intermédiaire d'un réseau. Un courriel contient le plus souvent un texte auquel peuvent être joints d'autres textes, des images ou des sons.

- **La maintenance corrective** est, dans le présent contrat, la correction des dysfonctionnements et anomalies affectant le fonctionnement du site Web. Elle concerne notamment l'affichage des pages WEB, le fonctionnement des liens hypertextes et la navigation sur le site internet
- **La maintenance adaptative** est, dans le présent contrat, l'adaptation du site internet à l'évolution des technologies du réseau et des équipements des visiteurs, en fonctions de la stratégie et des souhaits exprimés par le CLIENT dans le cahier des charges.